



Selon la ministre Simonetta Sommaruga, qui veut accélérer les procédures d'asile, les requérants eux-mêmes ont tout à y gagner. KEYSTONE

# Un grand coup d'accélérateur dans la procédure d'asile

**MIGRATION** • *Simonetta Sommaruga veut réduire la durée moyenne des procédures de 1400 à 120 jours, sans toucher aux droits des requérants.*

**SERGE GUMY, AVEC ATS**

Cent vingt jours. A l'avenir, une procédure d'asile en Suisse devrait durer 120 jours en moyenne, au lieu de 1400 jours parfois actuellement. Hier, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a reçu le feu vert unanime de la commission compétente du Conseil des Etats pour donner un grand coup d'accélérateur à la machine. Et à entendre la ministre socialiste de Justice et police, interrogée hier soir par la Radio suisse romande, les requérants eux-mêmes ont tout à y gagner: «Ils ne devront plus attendre aussi longtemps pour savoir s'ils peuvent rester en Suisse. Ils sauront aussi s'il vaut la peine pour eux de faire recours. Et ils auront avantage à commencer dès le début de la procédure à envisager un retour» dans leur pays.

La pierre angulaire de ce nouveau système, ce sont les centres de procédure fédéraux. Il en existe 5 aujourd'hui, dont celui de Vallorbe, pour une capacité totale de 1200 places. Il s'agira de la quadrupler, estime

Simonetta Sommaruga. «Mais il n'est nullement question d'entasser tout le monde dans un seul lieu.» Ces centres abriteront les requérants d'asile lors de la première phase de la procédure. Ces personnes ne seront donc plus envoyées dans les cantons, comme c'est le cas aujourd'hui. Les avoir «sous la main» permettra de gagner du temps.

## Les requérants ne seront plus envoyés dans les cantons

Ainsi, dans 80% des cas, la procédure ne devrait pas dépasser 120 jours. «L'expérience montre que pour 90% environ des demandes d'asile, il n'est pas nécessaire de procéder à des clarifications supplémentaires des faits après l'audition sur les motifs d'asile», écrit l'Office fédéral des migrations dans un rapport. Sur place, les requérants bénéficieront d'une assistance juridique gratuite et complète et de conseils pour

les préparer «de manière intensive» au retour dans leur pays. S'ils acceptent de quitter la Suisse, une aide financière pourra leur être offerte. Et pour les autres? Les voies de recours sont maintenues, assure Simonetta Sommaruga, qui attend cependant du Tribunal administratif qu'il accélère le traitement des dossiers.

Financièrement, enfin, Berne s'attend à de gros investissements à court terme, car le nouveau système nécessitera «d'accroître considérablement les effectifs du personnel» dans les centres fédéraux. Mais à long terme, des procédures plus courtes coûteront moins cher.

## Questions en suspens

La direction est donnée, mais pas mal de questions subsistent: où localiser les centres fédéraux supplémentaires? Dans les communes qui seront désignées, les résistances sont programmées. Par ailleurs, fixer des délais contraignants à

l'ODM et aux tribunaux ne vait-il pas nuire au respect des droits des requérants? «Des procédures plus courtes permettront de faire des économies qui pourront être réinvesties dans la qualité du traitement des demandes, qui n'en sera donc que plus humaine», argumente Alain Berset (ps/FR), président de la commission des Etats. Enfin, le rapport en dit peu sur comment renvoyer des requérants déboutés vers des pays avec lesquels la Suisse n'a pas d'accord de réadmission.

Cela dit, l'idée de raccourcir la durée des procédures d'asile rencontrait hier soir un accueil largement favorable. «Une procédure rapide et juste renforce la crédibilité globale du système d'asile, ce qui n'est pas à négliger», réagit ainsi l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés. L'UDC, elle, condamne le renvoi des solutions aux calendes grecques. Simonetta Sommaruga prévoit en effet un avant-projet de loi pour fin 2012, pour une entrée en vigueur dans 5 ou 6 ans. I